

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CENTRE AQUATIQUE DU GRAND CHAMBORD

### ARTICLE CONCERNANT L'ACCUEIL DES GROUPES/CENTRES AERES

Tout groupe désirant accéder à la piscine doit avoir préalablement effectué une réservation à l'accueil, ou par mail à l'adresse qui suit : [centreaquatiquegrandchambord@vert-marine.com](mailto:centreaquatiquegrandchambord@vert-marine.com). Si aucune réservation n'a été enregistrée, tout groupe se présentant à la piscine pourra se voir refuser l'entrée.

Avant d'accéder aux bassins, le responsable du groupe prend connaissance du règlement intérieur de la piscine et de cet article développé dans le présent document. Il remplit et signe le registre de présence indiquant les coordonnées du groupe, les heures de début et de fin de la baignade ainsi que les effectifs enfants et adultes.

Un groupe est un ensemble de personnes ayant quelque chose en commun (centres de loisirs, crèches, institutions, colonies, ...) qui fréquente l'établissement sur une plage horaire définie à l'avance et bénéficiant d'un tarif particulier.

L'encadrement d'un groupe d'enfants se compose :

- d'un responsable qui supervise la surveillance de son groupe en restant hors de l'eau, en T-shirt pour être facilement identifié,
- d'un ou plusieurs accompagnateurs présents dans l'eau, (éducateurs, animateurs, moniteurs, ...). Le nombre des accompagnateurs correspond au rapport adulte / enfants selon l'âge des enfants :
  - 1 adulte pour 8 enfants de plus de 6 ans,
  - 1 adulte pour 5 enfants de moins de 6 ans.

L'encadrement d'un groupe d'adultes se compose d'un responsable.

L'encadrement d'un groupe de personnes handicapées est relatif aux handicaps des participants. Il est déterminé, en concertation, au moment de la programmation de la plage horaire.

Les groupes encadrés sont accueillis dans l'établissement sous réserve qu'ils respectent scrupuleusement le présent règlement. Ils sont admis selon l'emploi du temps général de l'établissement défini par la direction sur une heure réservée hors séance publique. Le maximum de participants est égal à la FMI. Pour les tarifs il convient de se référer à la grille tarifaire en vigueur.



Les groupes n'ont pas accès aux cabines individuelles et aux casiers vestiaires sauf consigne contraire du personnel de l'établissement.

Un vestiaire est attribué au groupe, du côté féminin et du côté masculin. L'encadrement du groupe est responsable des vestiaires mis à disposition et en garde les clés pendant la durée du passage dans l'établissement.

Le responsable s'assure que chaque enfant et chaque adulte :

- prend une douche avec savon et shampoing avant d'accéder au hall des bassins en passant par le pédiluve,
- porte un maillot de bain conforme à l'article du présent règlement,
- jette le chewing-gum, qu'il mâche éventuellement, dans une corbeille à détrit, afin de ne pas l'abandonner sur la plage ou dans un bassin,
- ne présente aucune contre-indication médicale susceptible de lui interdire la baignade,
- est dans un état de santé qui lui autorise la baignade et les activités proposées sans aucun risque pour lui-même et pour les autres usagers,
- porte une marque de couleur associant un accompagnateur aux enfants sous sa responsabilité : élastique ou bonnet,

Le responsable du groupe doit s'assurer qu'aucun enfant n'entre dans l'eau avant que tous les accompagnateurs et tous les enfants soient sur les plages des bassins. Il viendra ensuite se présenter impérativement auprès d'un BEESAN ou BP JEPS AAN. Une fois le MNS informé de la présence du groupe, les enfants et accompagnateurs pourront rentrer dans l'eau. Le responsable veillera à ce qu'il ait un animateur dans chaque bassin ou évoluent les enfants (toujours en respectant les ratios adulte/enfants pré cités).

La présence d'un service de surveillance attaché à la piscine ne décharge pas l'encadrement et la direction du groupe de leur responsabilité propre (annexe de l'arrêté du 8 décembre 1995 modifié). Pendant la durée du séjour dans l'établissement, le responsable du groupe et les accompagnateurs assurent la surveillance de leurs effectifs et font respecter le règlement intérieur de la piscine, notamment les interdictions de courir, de se bousculer, de se pousser, de crier exagérément, de se livrer à des chahuts susceptibles de gêner les autres usagers, de plonger dans une profondeur d'eau inférieure à sa taille, d'apporter des objets dangereux notamment en verre, d'utiliser des appareils respiratoires (- de 12ans, arrêté interministériel du 20 mai 1975 modifié.), ... ou encore d'avoir un comportement pouvant mettre en péril sa sécurité ou celle des autres usagers.

Tous les enfants sous la responsabilité d'un même accompagnateur se baignent dans le même bassin, sans aucune dérogation possible.

Le responsable du groupe fait respecter les observations, les consignes et, éventuellement, les injonctions des BEESAN, BP JEPS AAN et BNSSA qui assurent la surveillance générale des bassins et la sécurité. Le cas échéant les BEESAN, BP JEPS AAN et LES BNSSA interdisent, sans appel, toute pratique non conforme aux bons usages en vigueur dans l'établissement et ordonnent la sortie immédiate des turbulents, des dangereux et de ceux qui ne respectent pas les consignes données et les règles de sécurité.



En cas d'accident, le responsable du groupe prévient un MNS. En cas de déclenchement du signal sonore d'évacuation d'urgence, le responsable du groupe et les accompagnateurs doivent se conformer au plan d'évacuation affiché dans l'établissement et appliquer les consignes données par le personnel.

La responsabilité des BESSAN, BP JEPS AAN et des BNSSA et de l'exploitant ne saurait être engagée en cas de non-respect du règlement intérieur.

L'enseignement de la natation et l'animation d'activités aquatiques est une exclusivité des BEESAN ou BP JEPS AAN. Nul ne peut organiser quelque sorte d'enseignement que ce soit sans l'accord préalable de la direction, qui, néanmoins, est très ouverte à toute forme d'animation à caractère éducatif, sportif et de loisirs.



## FEUILLE DE ROUTE GROUPES/CLSH

### DOCUMENT A COMPLETER ET A REMETTRE AU MAITRE NAGEUR

<b>Date :</b>	<b>Heure d'arrivée :</b>	<b>Nom de l'organisme :</b>
	<b>Heure de départ :</b>	<b>Téléphone :</b>

<b>Nombre d'enfants</b>	<b>Age</b>

N.B. Loi du 8 décembre 1995  
Annexe du B.O. Jeunesse et sports N° 95/12 et 95/3 prévoit  
1 accompagnateur pour 8 enfants de + de 6 ans dans l'eau  
1 accompagnateur minimum pour 6 enfants de - 6 ans dans l'eau

**ATTESTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DISPOSITIONS DU REGLEMENT INTERIEUR**

**NOM DE RESPONSABLE :  
SIGNATURE**

Centre aquatique du Grand Chambord  
20 rue des Ecoles  
41220 SAINT LAURENT NOUAN  
[contact@vert-marine.com](mailto:contact@vert-marine.com)  
Tél : 02 54 33 52 60

VM 41220  
20 rue des Ecoles  
41220 SAINT LAURENT NOUAN  
[contact@vert-marine.com](mailto:contact@vert-marine.com)  
Tél : 02 54 33 52 60

SAS au capital de 8 000 €  
RCS en cours de création  
N° TVA intracommunautaire :  
FR en cours de création



## FICHE PRATIQUE A L'ATTENTION DES RESPONSABLES DE GROUPES

### **BIENVENUE AU CENTRE AQUATIQUE DU GRAND CHAMBORD**

Afin de faciliter votre accueil, veuillez prendre connaissance des informations suivantes :

#### **SECURITE**

- L'accès du groupe au vestiaire collectif est assuré par le personnel de l'établissement.
- Les moniteurs se présentent aux BEESAN ou BPJEPS AAN en bord de bassin pour prendre connaissance des consignes particulières.
- Les moniteurs encadrent leurs groupes dans l'enceinte de l'établissement.
- Les tee-shirts au bord de bassin sont exclusivement réservés aux BEESAN, BPJEPS AAN et BNSSA, une exception est faite pour les responsables des centres de loisirs.
- La douche avant l'accès aux bassins est obligatoire.
- Demander dans quelle zone vous pouvez goûter.

#### **ANIMATION**

- Des ceintures peuvent être mises à disposition.

#### **La Direction**

**Centre aquatique du Grand Chambord**  
20 rue des Ecoles  
41220 SAINT LAURENT NOUAN  
[contact@vert-marine.com](mailto:contact@vert-marine.com)  
Tél : 02 54 33 52 60

**VM 41220**  
20 rue des Ecoles  
41220 SAINT LAURENT NOUAN  
[contact@vert-marine.com](mailto:contact@vert-marine.com)  
Tél : 02 54 33 52 60

SAS au capital de 8 000 €  
RCS en cours de création  
N° TVA intracommunautaire :  
FR en cours de création



**Centre aquatique du Grand Chambord**  
20 rue des Ecoles  
41220 SAINT LAURENT NOUAN  
[contact@vert-marine.com](mailto:contact@vert-marine.com)  
Tél : 02 54 33 52 60

**VM 41220**  
20 rue des Ecoles  
41220 SAINT LAURENT NOUAN  
[contact@vert-marine.com](mailto:contact@vert-marine.com)  
Tél : 02 54 33 52 60

SAS au capital de 8 000 €  
RCS en cours de création  
N° TVA intracommunautaire :  
FR en cours de création



**Centre aquatique du Grand Chambord**  
20 rue des Ecoles  
41220 SAINT LAURENT NOUAN  
[contact@vert-marine.com](mailto:contact@vert-marine.com)  
Tél : 02 54 33 52 60

**VM 41220**  
20 rue des Ecoles  
41220 SAINT LAURENT NOUAN  
[contact@vert-marine.com](mailto:contact@vert-marine.com)  
Tél : 02 54 33 52 60

SAS au capital de 8 000 €  
RCS en cours de création  
N° TVA intracommunautaire :  
FR en cours de création